



Etat des lieux des TMS à La Réunion et Présentation de la démarche TMS Pros

Congrès de la SELF 2023 :
Le 18 octobre 2023
14h-15h30



Financé par
l'Union européenne

Sommaire

- 1. Présentation des Partenaires de la Prévention 974**
- 2. Etat des lieux des TMS à La Réunion**
Laurence PAYET , CGSS
- 3. TMS PROS qu'est-ce que c'est?**
Patricia DE CONINCK, DCK
- 4. Témoignage TMS PROS – CLINIFUTUR**
Marie-Pierre LAGARDE, Clinique de Saint-Joseph

#1

Présentation des Partenaires de la Prévention 974

Les partenaires de la prévention 974

Une approche globale de la Prévention - Pluridisciplinaire

Services de prévention et Santé au Travail

SISTBI – INTERMETRA
CDG, services autonomes



<https://www.sistbi.re/>



Deets

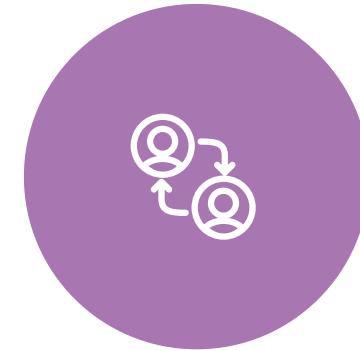
Inspection du Travail

CGSS

Contrôleurs de Sécurité
Risques Professionnels
[INRS](https://www.inrs.fr/)



<https://www.cgss.re/>



Aract Réunion

Anact-Aract

<https://reunion.aract.fr/>



Financé par
l'Union européenne

Les partenaires de la prévention 974

Proposer une offre globale d'appui et d'accompagnement aux acteurs internes de la Prévention en Entreprise



Académie de La Réunion

CMAR
CCIR

Preventionpro974.re
www.preventionpro974.re

<https://www.preventionpro974.re/agenda/>

<https://www.preventionpro974.re/conseils-outils/conseils/>

<https://www.artisanat974.re>
<https://reunion.cci.fr>

<https://www.ac-reunion.fr/sante-et-secuarite-au-travail>

Les partenaires de la prévention 974

Quelques dates clés

1999

2012

2017

2019

2023

**Charte des
Partenaires**

Pour mieux
coordonnées les
actions

Mise en ligne du site

<https://www.prevention-pro974.re/>

**Création et
lancement des
réseaux**

<https://www.prevention-pro974.re/conseils-outils/outils/>

Convention RPS

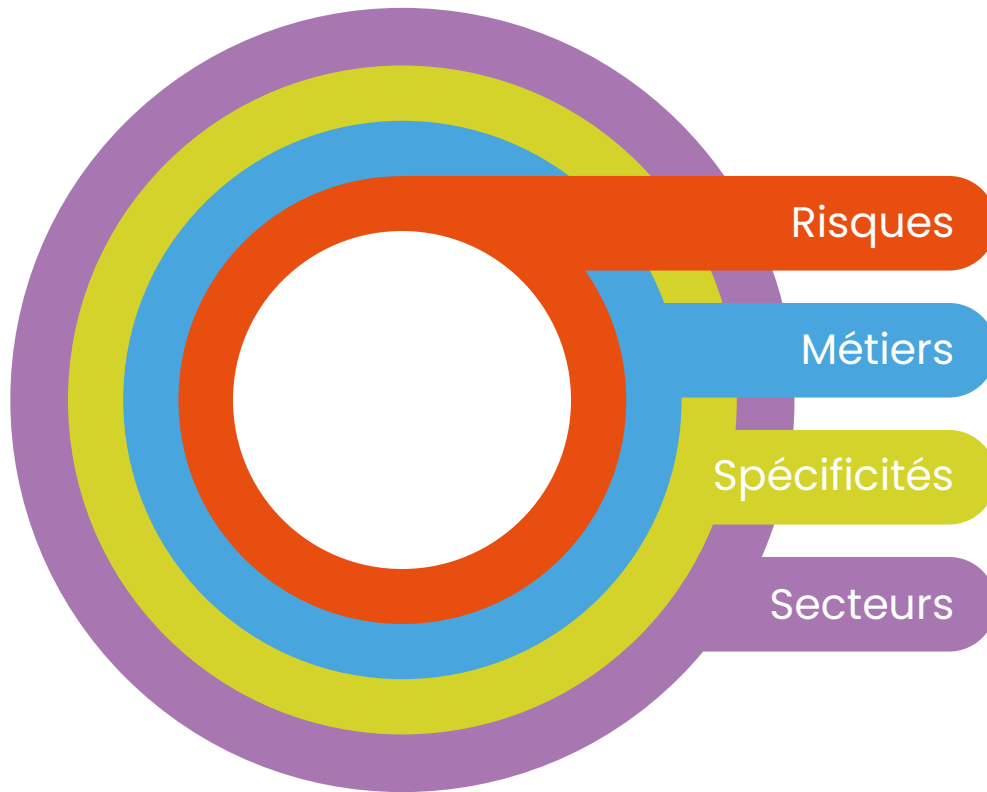
<https://www.prevention-pro974.re/conseils-outils/conseils/>

Réseau Ergonomes



Les partenaires de la prévention 974

Actions



CMR, Inaptitude, TMS, Vieillesse, Sécurité, Conception des locaux, Désinsertion, Radioprotection, Accident du travail, DUERP, Risque routier, Risque chimique, Amiante, HAP, Travaux en hauteur, RPS, Chutes, Addiction, Benzène, Nanomatériaux, Perturbateurs endocriniens ...

CSPS, Dirigeants, Peintre en carrosserie, Soudeurs, Bouchers en grande distribution, Carreleurs, SDCP, IPRP, CHSCT/CSE, Acteurs relais ...

Ateliers métalleries, Réparations automobile, Quincailleries, Collecte de déchets, Béton prêt à l'emploi, concassage, Elagage, Chaîne logistique, Interim

Aide à la personnes, Métiers du bois, Métiers de l'automobile, Transports de marchandise/voyageurs, BTP, Restauration, Métiers de la propreté, Care (soins), Distributions, Spectacle vivant ...

#2

Etat des lieux des TMS à La Réunion

Laurence PAYET , CGSS



Financé par
l'Union européenne



LES TROUBLES MUSCULO- SQUELETTIQUES

ANALYSE STATISTIQUE DE LA SITUATION À LA
RÉUNION

OCTOBRE 2023

LAURENCE PAYET / CGSS DPRP

QU'ENTEND-ON PAR TMS ?

Définition :

maladie chronique affectant les muscles, les tendons et les nerfs au niveau des articulations des membres supérieurs et inférieurs (INRS)

5 Tableaux de maladies professionnelles :

Tableaux 57, 69, 79, 97 et 98

UN ENJEU SOCIO-ÉCONOMIQUE IMPORTANT

CHIFFRES CLÉS

Données nationales 2021 :

41 742 TMS indemnisés

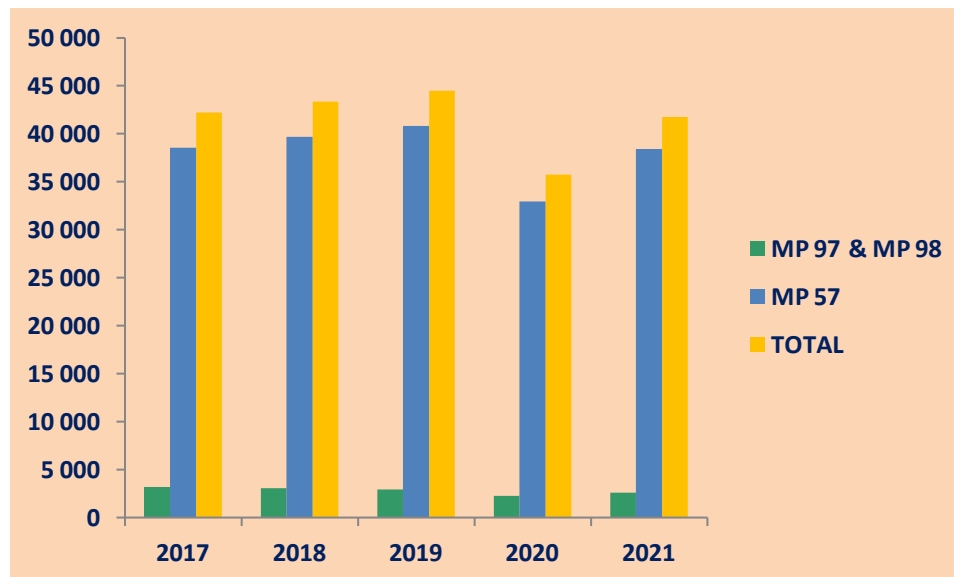
13,2 millions de journées de travail indemnisées

1,3 milliard d'euros de frais couverts par les cotisations des entreprises.

86 % des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité Sociale

Données nationales 2021

Depuis 2017, le nombre de TMS décroît en moyenne de 0,3 % par an.



N° tableau MP	2017	2018	2019	2020	2021
57	38 558	39 709	40 829	32 963	38 448
69			99		89
79	517	559	636	517	626
97	434	421	383	329	391
98	2 720	2 665	2 545	1 955	2 188
TOTAL	42 229	43 354	44 492	35 764	41 742

LES TMS A LA REUNION EN 2021

Maladies professionnelles reconnues



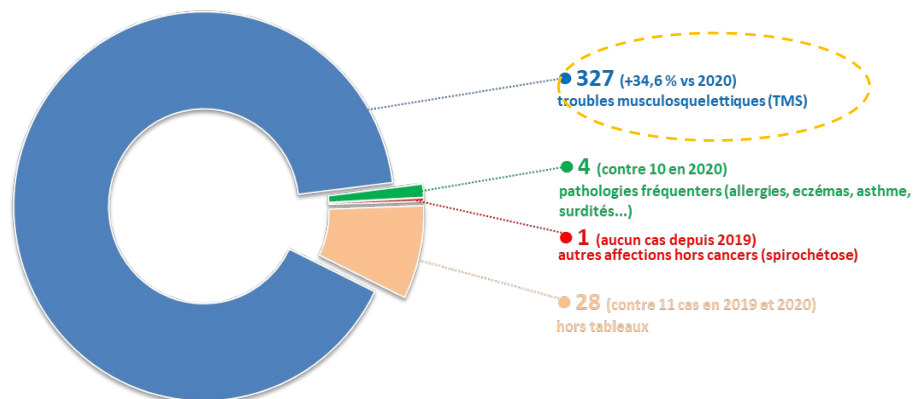
dont **91 %**
de TMS
(vs 86 % dans
l'hexagone)



689

Déclarations de
maladie
professionnelle
Source: CGSS

Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2021



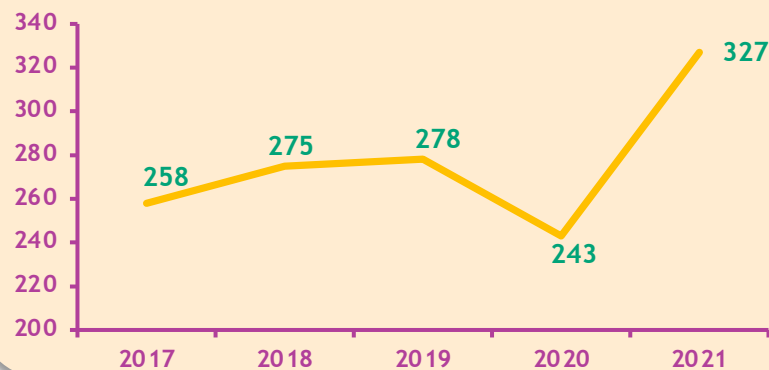
Les douleurs
à l'épaule



44 %

des maladies professionnelles
(vs 31 % dans l'hexagone)

Evolution du nombre de TMS entre 2017 et 2021



+ 6 %

chaque année en
moyenne
(vs 0,4% dans
l'hexagone)



Les parties du corps les plus touchées par les TMS au titre des Maladies Professionnelles du RG à La Réunion en 2021

Tableau 57/ Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Tableau 69/ Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes

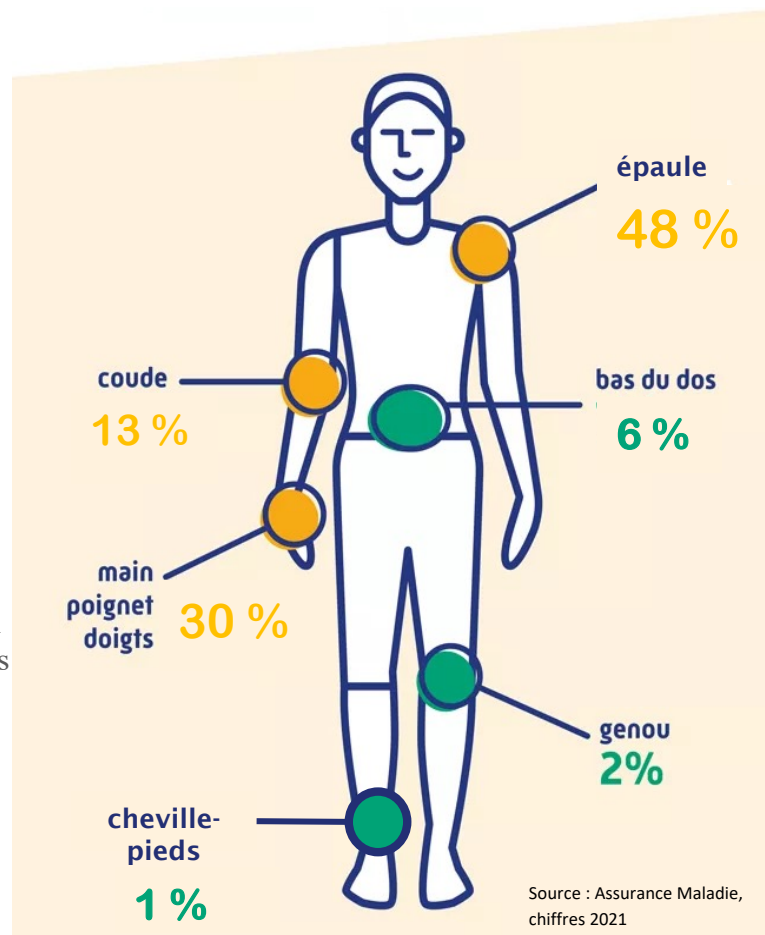


Tableau 57/ Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Tableau 98/ Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Tableau 97/ Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier

Tableau 79/ Lésions chroniques du ménisque

* Dans le cadre du travail, les TMS se retrouvent au titre des Maladies professionnelles et au titre des Accidents du Travail.
NB: dans cette présentation, seules les TMS au titres des Maladies Professionnelles ont été exploitées.

L'IMPACT DES TMS A LA REUNION EN 2021

Coûts directs des TMS pour les entreprises



9 mois

d'arrêt de travail en moyenne pour un TMS à l'épaule (vs 13 mois dans l'hexagone)



78 315

journées de travail perdues en 2021 à La Réunion pour l'ensemble des TMS reconnues



Soit **285**

journées de travail perdues (vs 415 dans l'hexagone)



310 ETP (équivalents temps plein)

la conséquence des TMS sur l'absentéisme au sein des entreprises en 2021

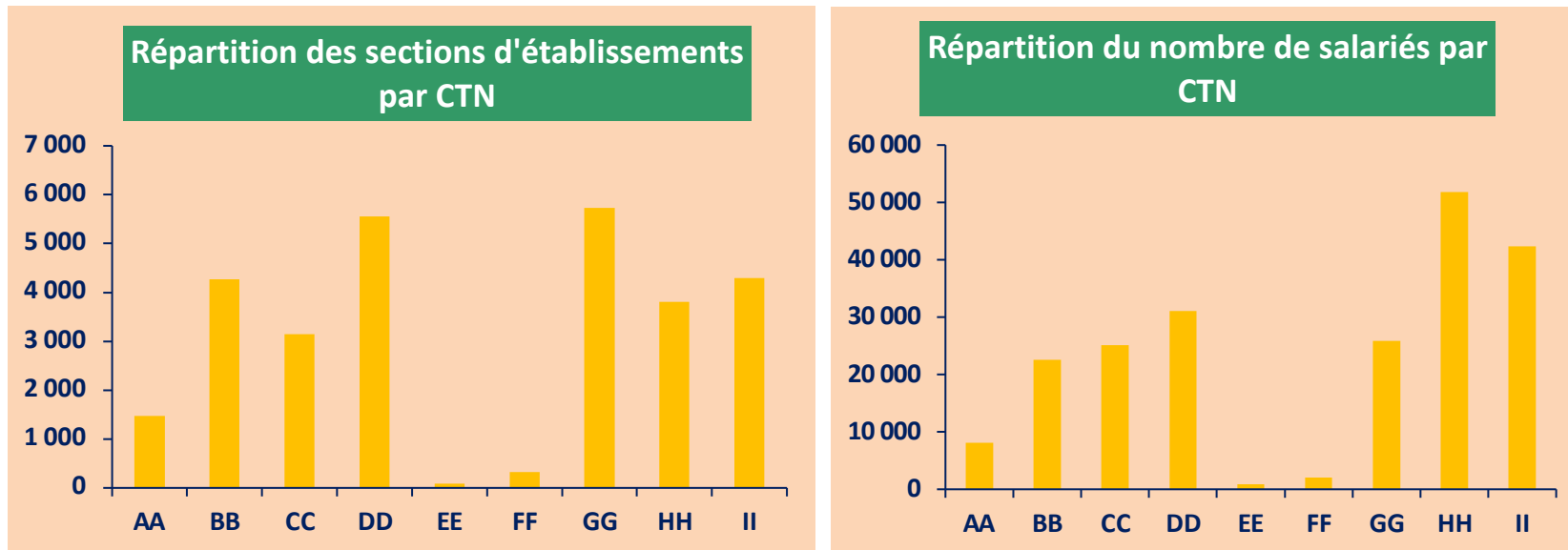


15 M€
en 2021

Coûts*
des TMS
pour la
CGSS

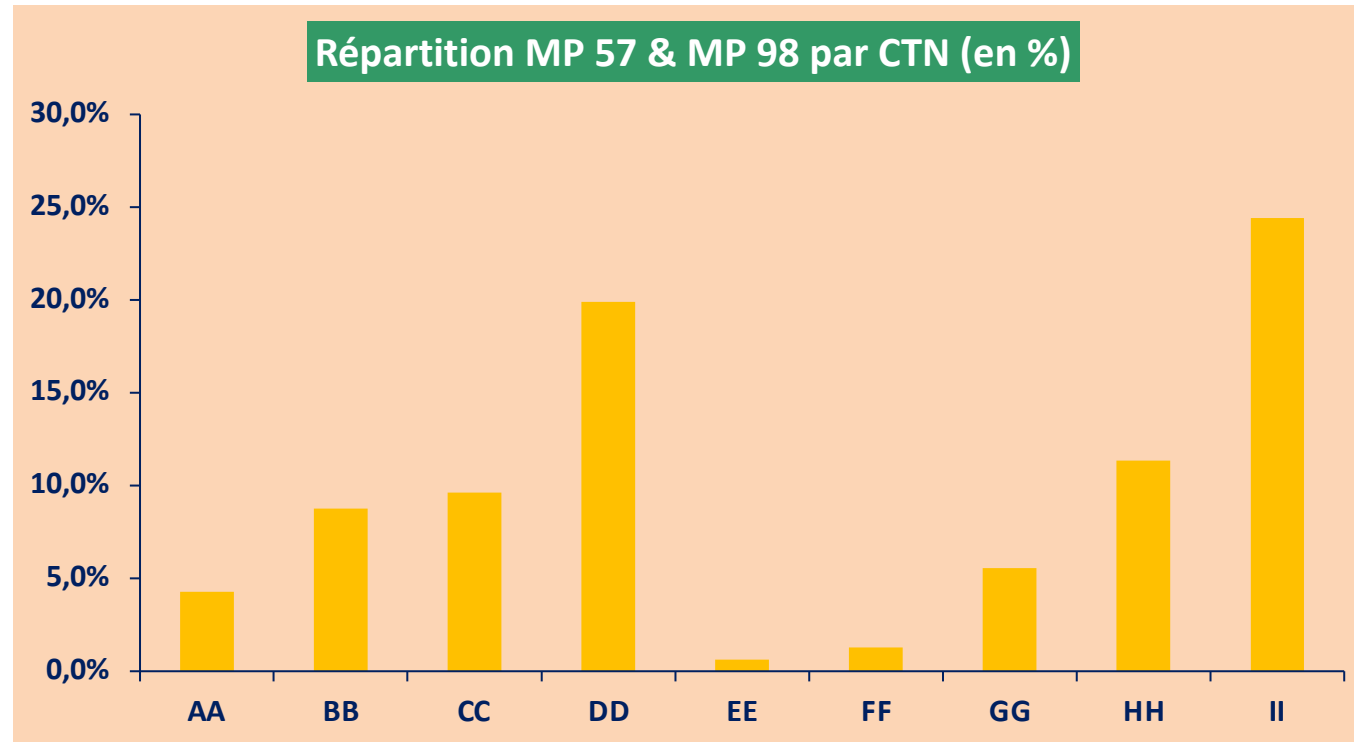
13 M€
en moyenne
par an
entre 2017
et 2021

PRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SALARIÉS PAR CTN À LA RÉUNION EN 2021

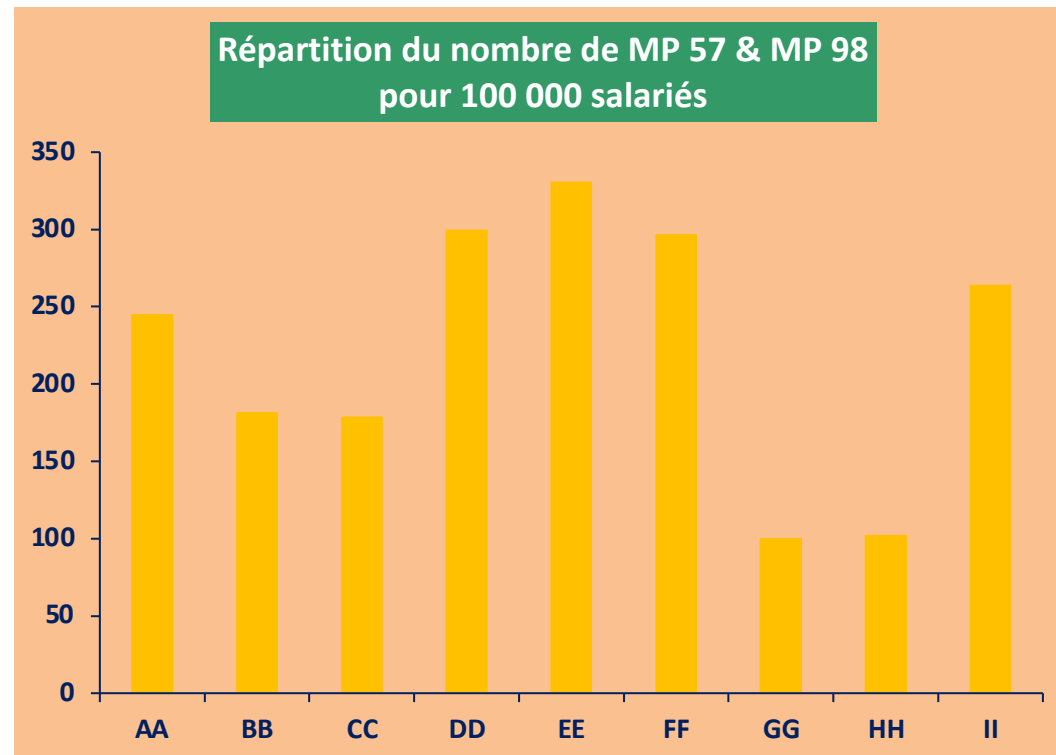


La Réunion compte **28 658** sections d'établissements réparties parmi 9 CTN, employant **210 168** salariés.

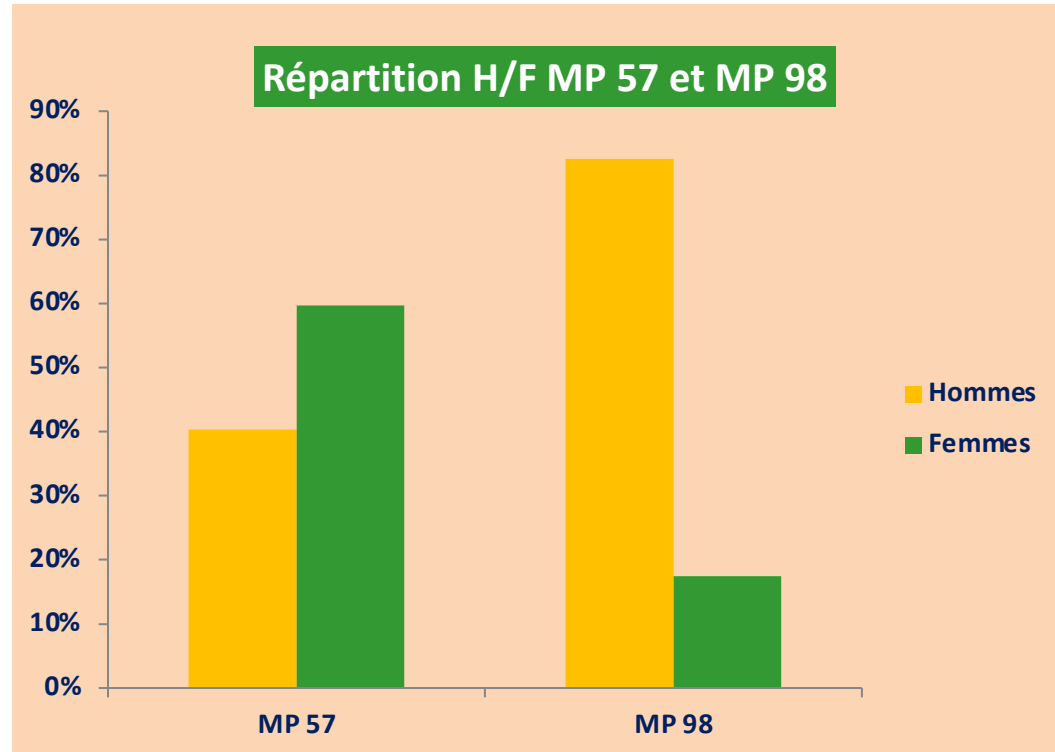
ANALYSE DES MP 57 ET 98 RECONNUS PAR CTN EN 2021



ANALYSE DES MP 57 ET 98 RECONNUS PAR CTN EN 2021

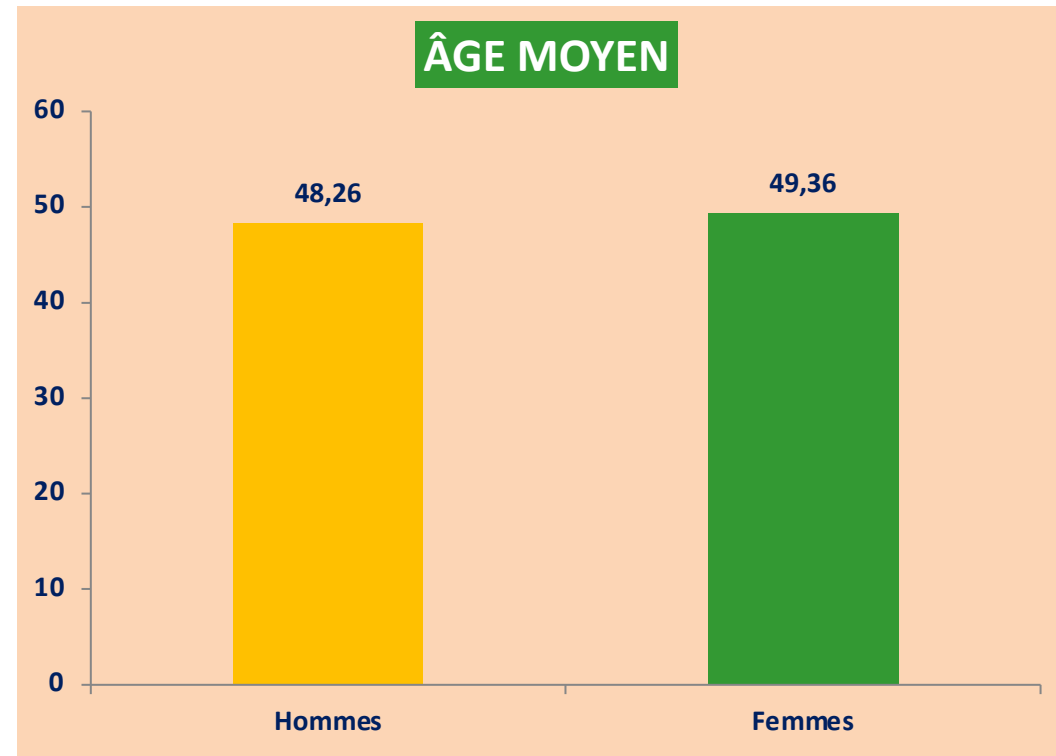


RÉPARTITION DES MP 57 ET MP 98 SELON LE SEXE (PÉRIODE 2020-2021)

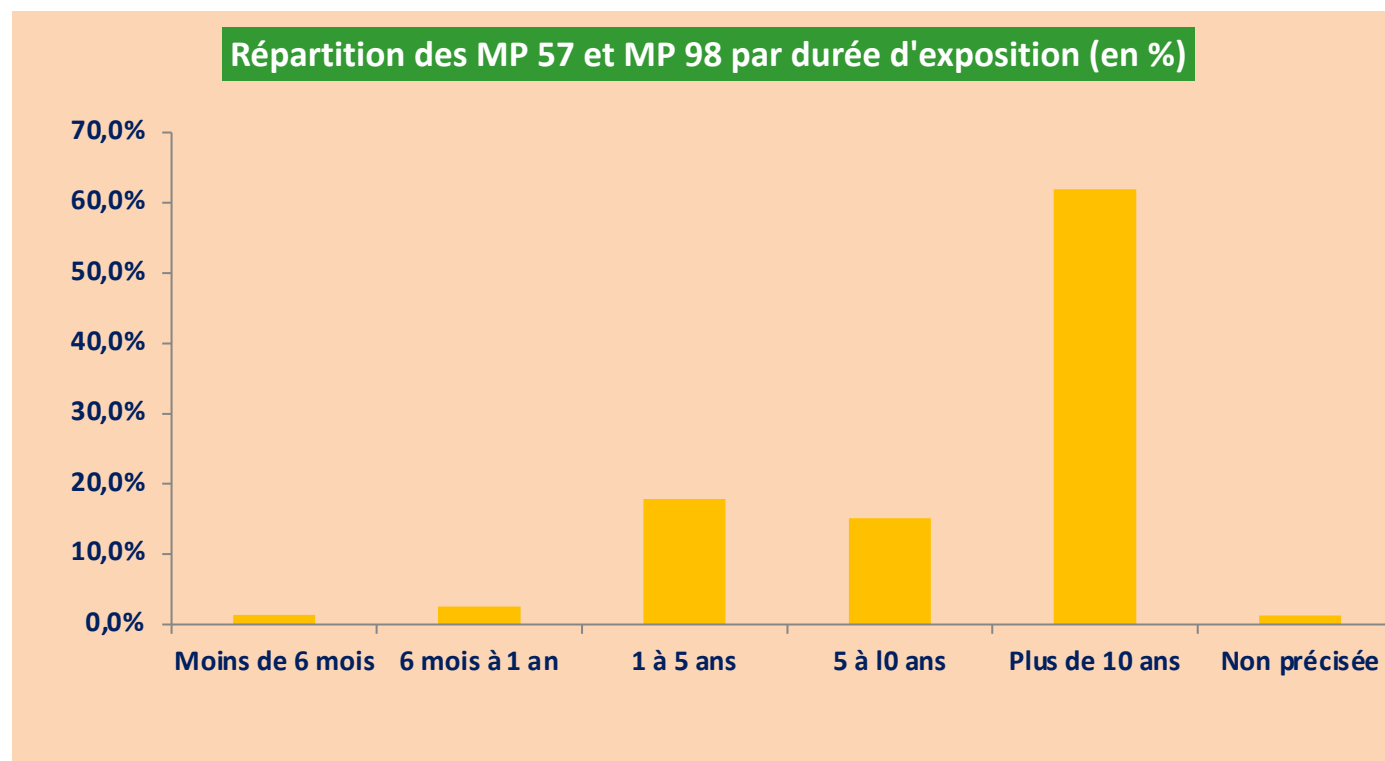


Globalement, ♂ : 43% ; ♀ : 57%

AGE MOYEN H/F MP 57 ET MP 98 (2020-2021)



RÉPARTITION DES MP57 ET 98 SUIVANT LA DURÉE D'EXPOSITION (PÉRIODE 2020-2021)



ANALYSE DES MP PAR NUMÉRO DE RISQUE

Pour la période 2019-2021 :

➤ 113 Numéros de risques concernés

➤ 5 numéros de risques se détachent :

521FB Grande et moyenne distribution, Drive

751BA Collectivités territoriales

853AB Service d'aide sociale à domicile

452BE Travaux de gros œuvre

553AC Restaurant, Café-tabac, hôtels

ANALYSE DES MÉTIERS

Pour la période 2019-2021 :

➤ Types de métiers :

Techniciens de surface : 9,2 %

Aide de ménage à domicile : 8,2 %

Conducteurs : 6,9 %

Vendeurs : 5,5 %

Employés : 4,7 %

#3

TMS PROS qu'est-ce que c'est?

Patricia DE CONINCK, DCK

TMS Pros, qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif TMS Pros

Présentation



Avec des outils clés
en main



Avec un suivi tout au
long de la formation

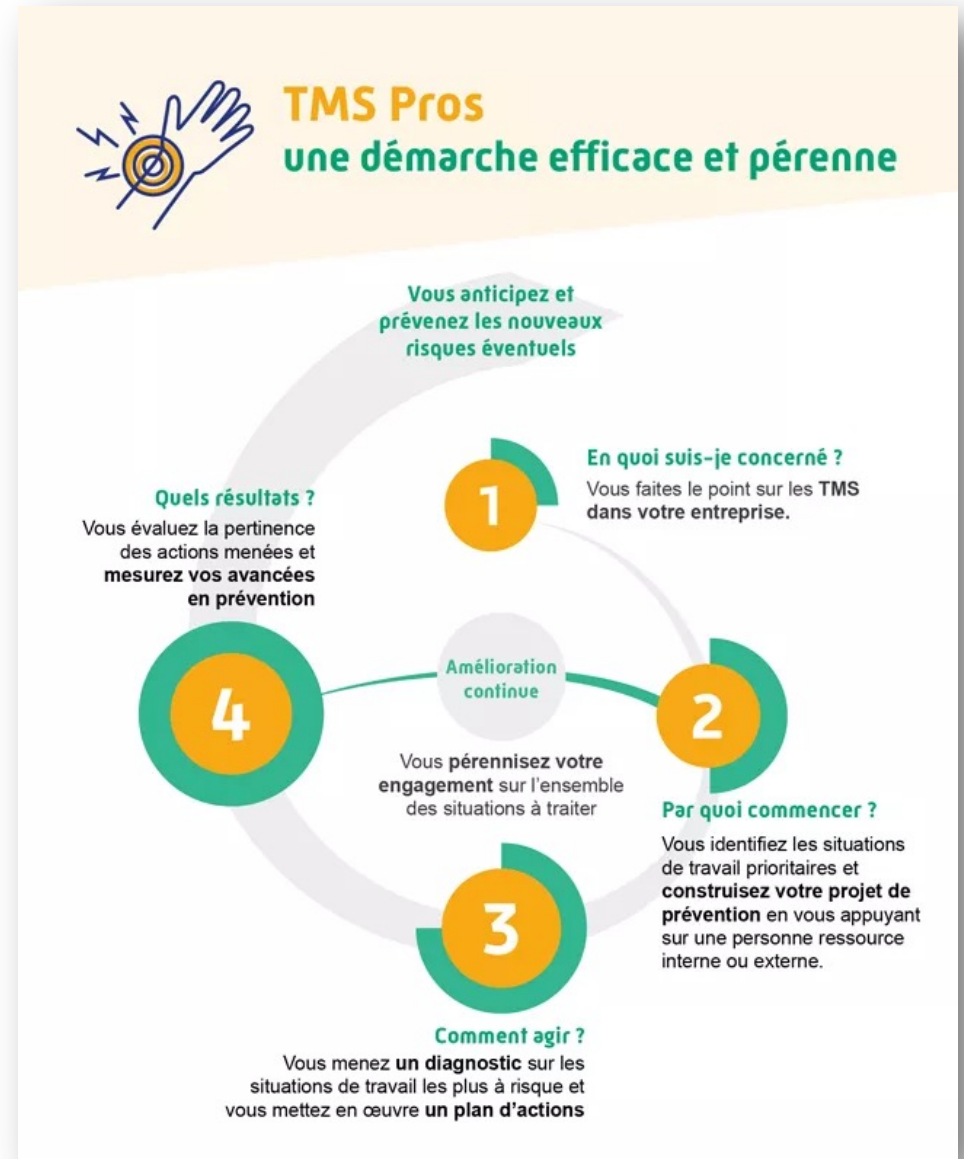


Pour réduire le
risque TMS

Une démarche d'amélioration continue

TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Une démarche efficace en 4 étapes



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Point de départ

Toute démarche d'amélioration continue débute par l'analyse de l'existant.

Il s'agit plus précisément de mener un état des lieux (indicateurs de performance globale, l'état de santé des salariés, nombre d'accidents du travail, ...) et ainsi mettre en exergue le risque TMS au sein des organisations.

Le suivi régulier de l'état des lieux contribuera également au pilotage des futures actions.



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Les TMS, en quoi mon entreprise est-elle concernée ?

Les troubles musculosquelettiques et les lombalgies représentent respectivement plus de 85% des maladies professionnelles et plus de 20% des accidents du travail. Leurs conséquences peuvent être lourdes pour la santé des salariés et pour l'activité de l'entreprise.

Et pour votre entreprise ? Qu'en est-il ?

Pour y répondre nous vous proposons un outil simple qui vous permettra en quelques questions de décider de votre engagement. Il suffit juste de cocher les situations qui sont présentes au sein de votre entreprise dans l'onglet «QUIZ».

L'onglet «SYNTHESE» est complètement automatique. Il vous présente une analyse de vos réponses.

TABLEAU DE BORD TMS							
Votre nom		<input type="text"/>	Votre fonction		<input type="text"/>		
<i>Renseigner les données pour chaque année</i>							
<i>Glisser le pointeur sur les cellules signalées par un triangle rouge pour afficher les commentaires</i>							
Indicateurs	Nature	Nombre	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif de l'entreprise	Effectif salarié au 01/01/_	Nombre de CDI					
		Nombre de CDD					
		Nombre de Total CDI + CDD	0	0	0	0	0
Données de santé - sécurité	Maladie professionnelle (MP) au cours de l'année écoulée (tableaux 57, 69, 79, 97, 98)	Nombre de MP déclarées					
		Nombre de MP reconnues					
	Nombre total de jours d'absence pour MP						
	Accident du travail (AT) ayant occasionné une lombalgie	Nombre d'AT déclarés					
Nombre d'AT reconnus							

TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

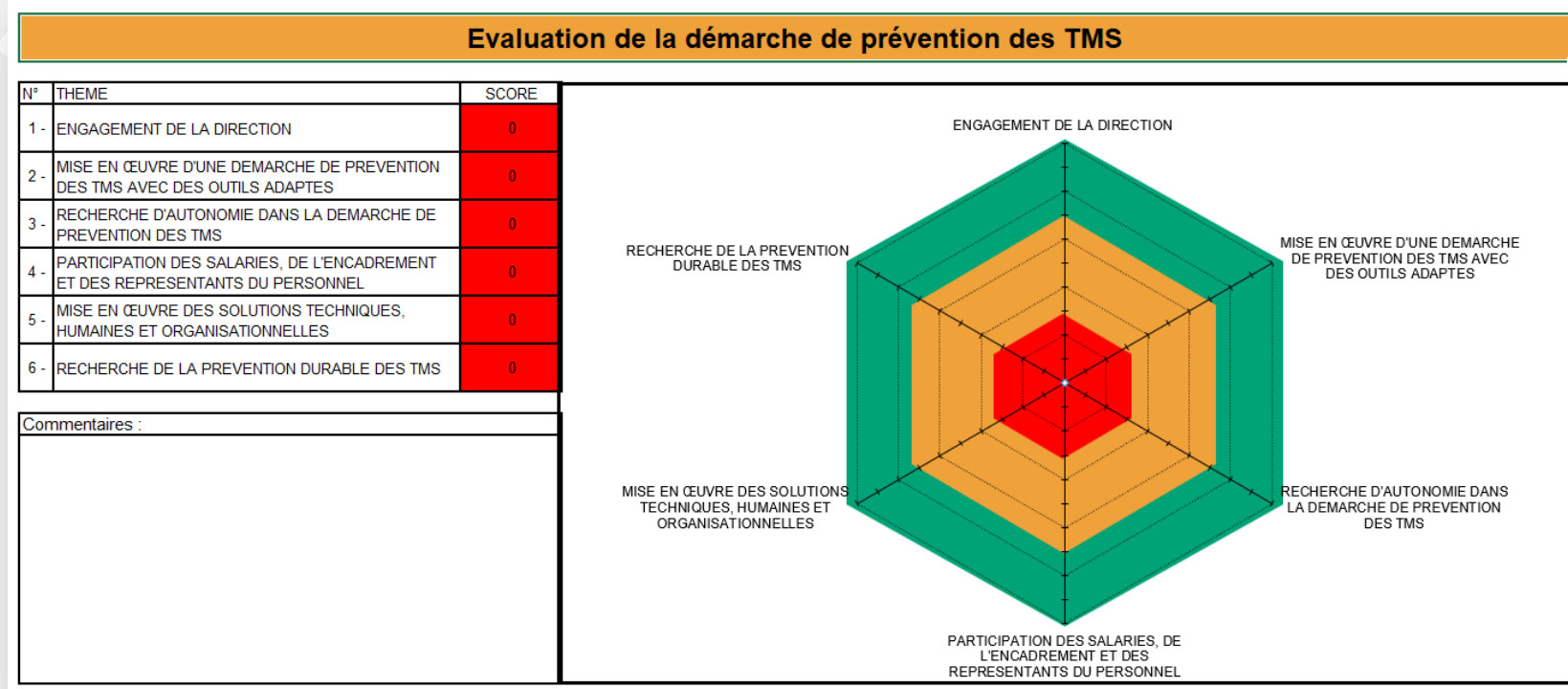
Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Identifier les actions déjà menées et les intégrer à la démarche TMS Pros peut se faire également grâce à l'outil d'évaluation de la démarche de prévention des TMS.



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Un projet n'est rien sans une **bonne organisation !**



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Cette étape est dédiée à formaliser le projet de prévention des TMS.

Elle consiste à organiser le déroulement de ce dernier depuis sa conception à sa phase finale.

1- S'engager dans la démarche.

2- Identifier et organiser les compétences et les ressources disponibles en interne.

3- Informer et mobiliser les salariés : réaliser un plan de communication pertinent.

4- Identifier les ressources matérielles nécessaires, les délais et les contraintes éventuelles.

4- Identifier les postes/situations de travail prioritaires puis de les hiérarchiser.

5- Rédiger une note de cadrage de projet.

TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4



Dépistez les risques de TMS dans votre structure - Secteur Sanitaire et Social

Cet outil vous permet de réaliser un recensement du risque de troubles musculosquelettiques (TMS) et de lombalgies au sein de votre structure. Il vise à **dépister puis à hiérarchiser** les situations de travail à risque (tâche, activité, poste de travail et environnement proche). Les situations prioritaires qui nécessitent un diagnostic approfondi (étape 3) sont alors plus facilement identifiées. La grille de dépistage proposée dans cet outil est issue de la **Méthode d'analyse de la charge physique de travail - Secteur sanitaire et social** (INRS, ED 6291).

L'outil peut être utilisé par les structures de toutes tailles et ne nécessite aucune formation préalable. Toutes les situations de travail doivent être répertoriées afin d'évaluer les risques de TMS concernant chacune d'elles.

Cet outil vous permet d'analyser au maximum 10 situations de travail différentes au moyen des 10 grilles de dépistage vierges proposées (**feuilles G1 à G10**). Au-delà, un nouveau fichier devra être créé. La première partie de chaque grille regroupe des indicateurs (santé et ressources humaines) fournis par le service de santé au travail, les ressources humaines et/ou le service administratif. La seconde partie s'appuie sur une observation de la situation de travail et le recueil du point de vue des salariés autour de 5 types d'indicateurs de facteurs de risque de TMS (Efforts physiques, Dimensionnement, Caractéristiques temporelles, Caractéristiques de l'environnement et Organisation). Les lignes affichant "... ?" permettent de saisir des items supplémentaires relatifs à des spécificités de votre structure.

Les résultats du dépistage sont automatiquement reportés dans un tableau de synthèse à partir des informations saisies dans chacune des grilles. Pour chaque situation évaluée, sont repris la localisation, le nombre de facteurs "**non critiques**" et "**critiques**" identifiés ainsi que le nombre de salariés exposés au risque. Sur la base de ce tableau de synthèse, définissez vos priorités et ciblez les situations de travail pour lesquelles un diagnostic plus approfondi est nécessaire. Cette priorisation doit être le résultat d'un consensus entre les différentes parties prenantes de la structure.

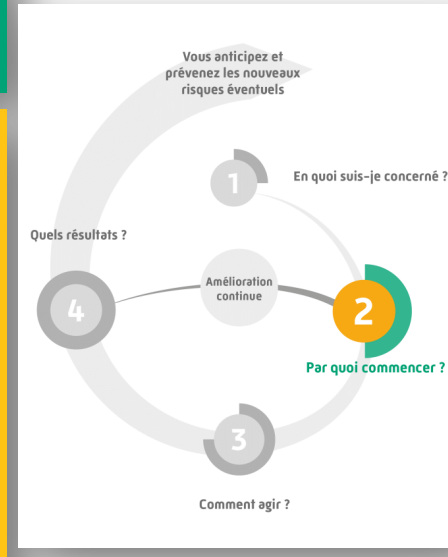


Avez-vous les compétences nécessaires au sein de votre entreprise ?

Vous êtes chef d'entreprise et vous souhaitez agir pour la prévention des TMS et des lombalgies. Cet outil vous aide à faire le point sur les ressources et les compétences dans votre entreprise. Ces compétences portent à la fois sur le pilotage et l'animation d'une démarche, mais aussi sur l'analyse ergonomique de l'activité.

Répondez aux questions présentes dans l'onglet «**QUIZ**», puis consultez le résultat dans l'onglet «**SYNTHESE**».

Nous vous proposons une offre de formation permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre pérenne de votre démarche. Consultez cette offre de formation dans la rubrique TMS Pros du site web.ameli.fr/entreprise.



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Étant donné que cette démarche place l'homme au centre du travail, les salariés doivent impérativement être impliqués lors du diagnostic du risque TMS.

Cela passe par :

- La participation des salariés à la compréhension des difficultés rencontrées sur leurs postes de travail,
- Leur implication dans les propositions concernant les mesures de prévention, ...



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

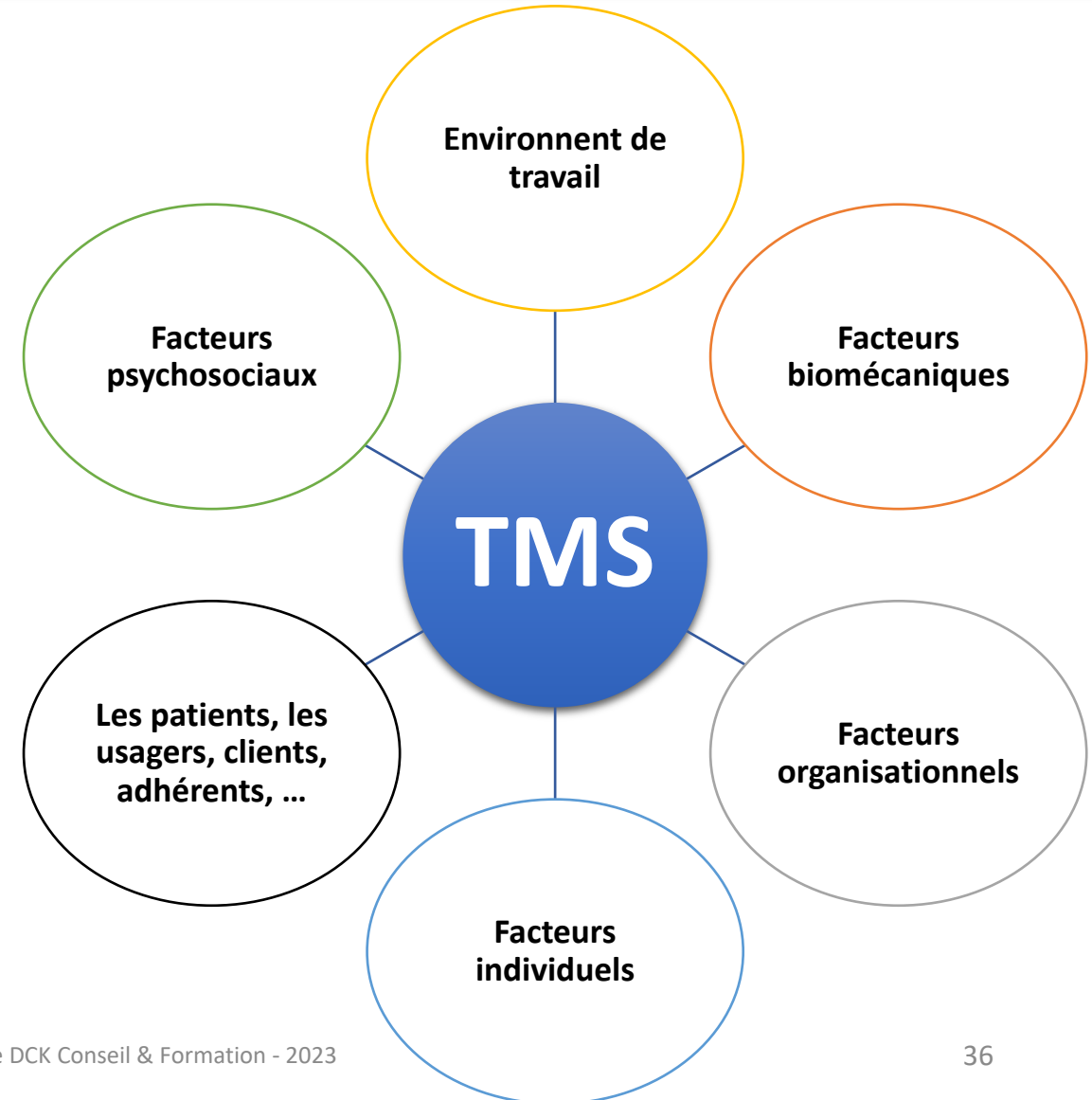
Étape 2

Étape 3

Étape 4

Cette étape se traduit par une démarche ergonomique qui consiste, in fine, à évaluer l'hypersollicitation de l'appareil musculosquelettique des salariés sur leur poste de travail.

Pour cela, nous allons nous intéresser au travail réel et à l'ensemble des facteurs de risque TMS.



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

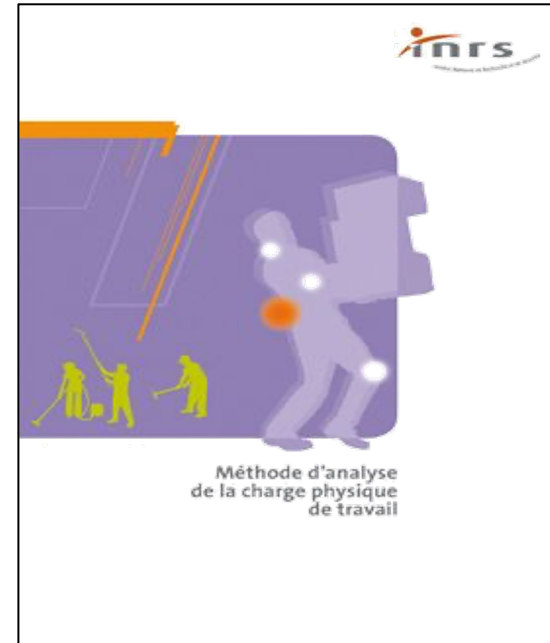
Étape 2

Étape 3

Étape 4

Le diagnostic approfondi du risque TMS consiste à recueillir des données subjectives (recueil d'éléments d'observation et d'entretien) au moyen de 2 outils proposés par l'INRS.

Ces outils s'appuient sur des textes de référence tels que des directives, des normes, ...



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

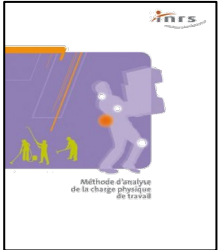
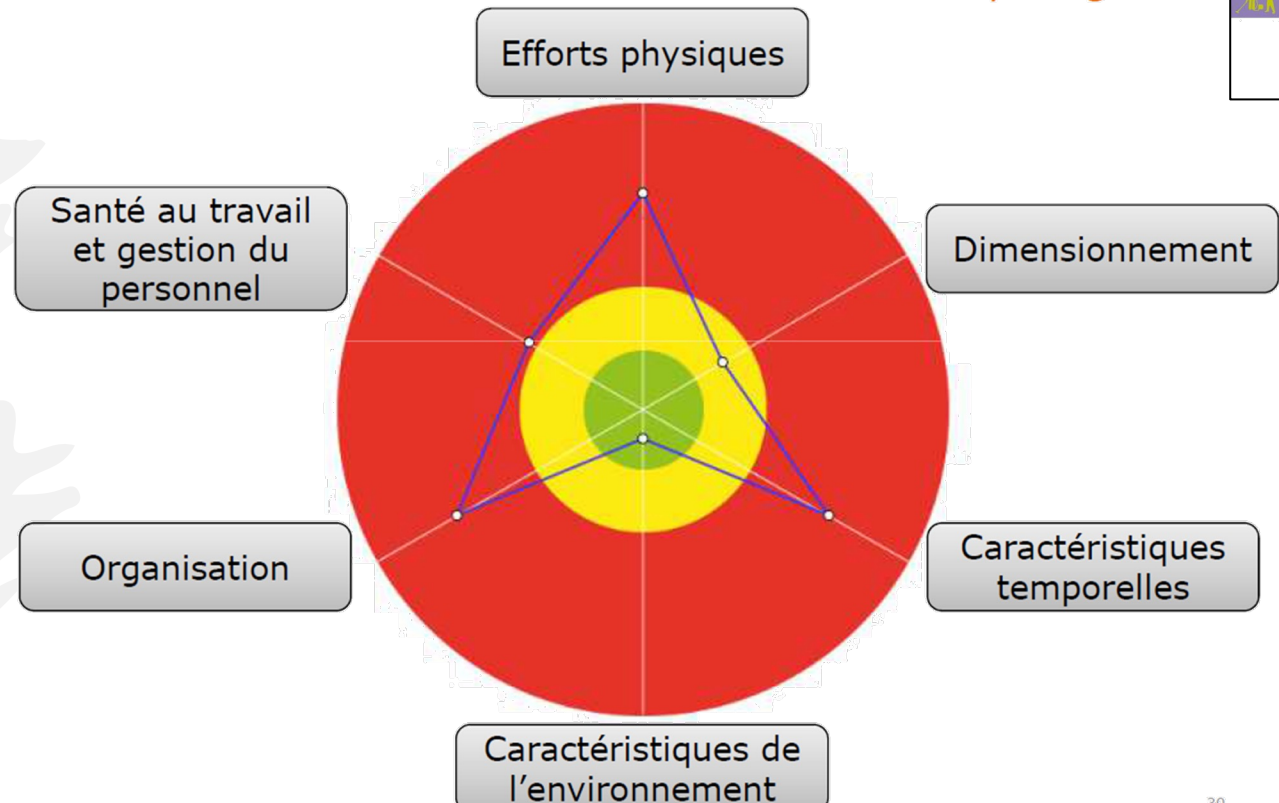
Étape 2

Étape 3

Étape 4

ITEMS	EFFORTS PHYSIQUES				
	0	+	++	+++	
Soulever - transporter Masse unitaire (en kg)	≤ 5]5 - 15]]15 - 25]	> 25	1
Distance de transport de la charge (en m)	≤ 2]2 - 5]]5 - 10]	> 10	2
Facilité de prise	adaptée	acceptable	insuffisante	inadaptée	3
Tonnage pour des manutentions réalisées : moins d'1h/j De 1 à 4h/j De 4 à 7h/j Exprimé en tonne/heure	≤ 1 ≤ 0.5 ≤ 0.4]1 - 2,5]]0.5 - 1,25]]0.4 - 1]]2,5 - 4]]1.25 - 2]]1 - 1.6]	> 4 > 2 > 1.6	4
Tirer - pousser (en kg) Chariot Transpalette Lit+patient	≤ 100 ≤ 200 ≤ 50]100 - 250]]200 - 300]]50 - 100]]250 - 350]]300 - 500]]100 - 150]	> 350 > 500 > 150	5
Distance de déplacement des mobiles (en m)	≤ 10]10 - 30]]30 - 60]	> 60	6
Évaluation subjective de l'effort CR10® RPE®	≤ 0,5 ≤ 9]0,5 - 3]]9 - 11]]3 - 5]]11 - 15]	> 5 > 15	7

Visualisation du radar obtenu avec l'outil de dépistage :



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Évaluer

L'évaluation sert d'abord et avant tout à mesurer les écarts entre le projet et sa réalisation.

C'est son objectif essentiel et premier.

Mais elle sert aussi à préparer la suite et les actions futures.



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2

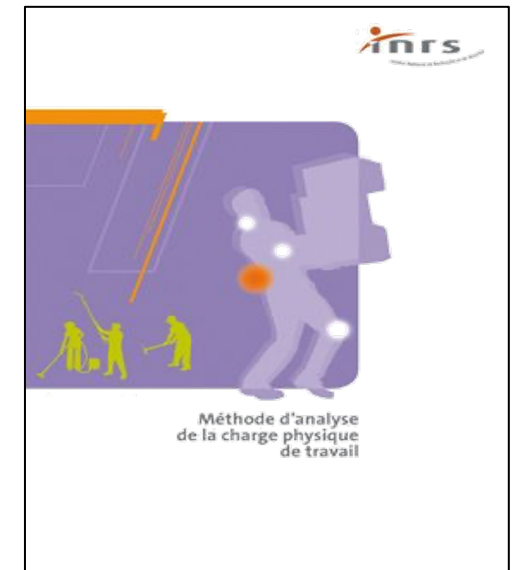
Étape 3

Étape 4

Évaluer les actions

Passé un certain délai défini en amont, il est nécessaire d'évaluer les actions de prévention mises en place, et leur efficacité.

Si une action n'offre pas les résultats escomptés, il est possible de procéder à des réajustements, en revenant à l'étape 2.



TMS Pros : une démarche d'amélioration continue

Étape 1

Étape 2


Étape 3

Étape 4

Évaluer le projet de prévention des TMS

Pour qu'une démarche puisse pleinement participer au processus d'amélioration continue engagé par une organisation, il est essentiel qu'elle s'inscrive dans la durée.

C'est là tout l'enjeu de cette ultime étape durant laquelle le projet est mis à jour et les nouvelles priorités communiquées à l'ensemble des salariés.



NOM DE L'ETABLISSEMENT

Date

TABLEAU DE BORD TMS

Votre nom

Votre fonction

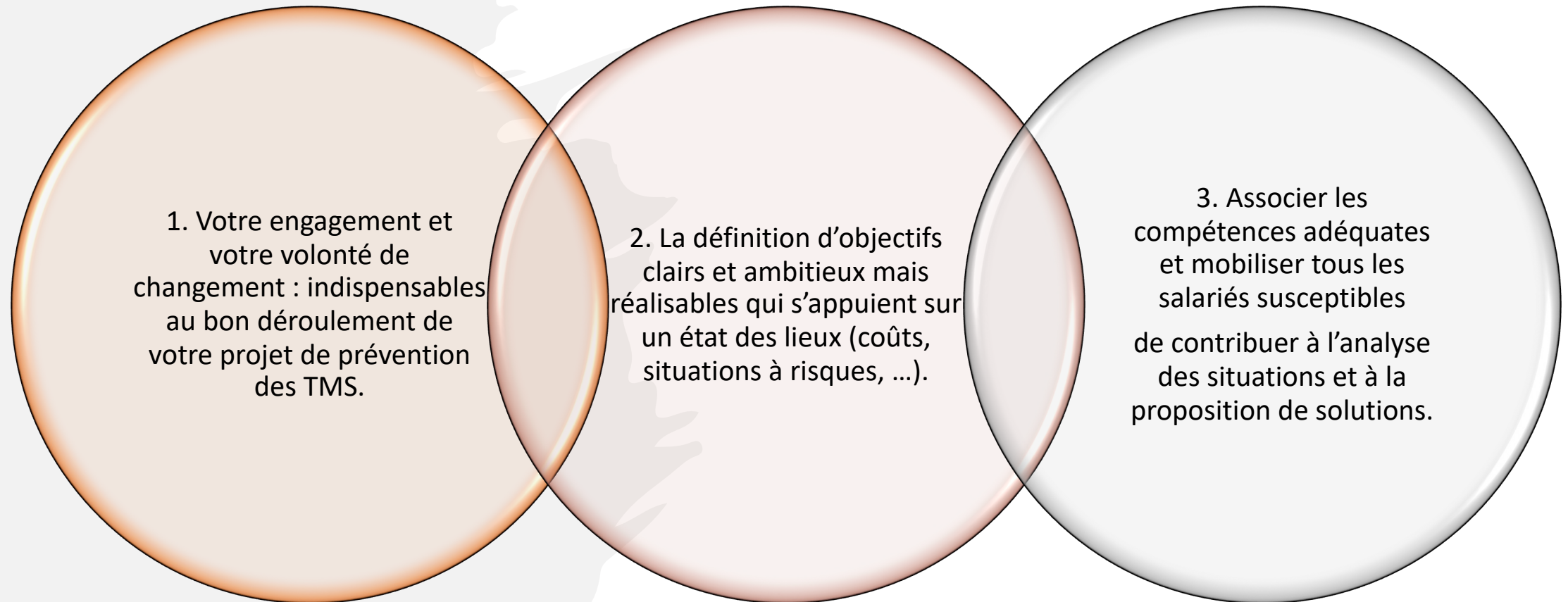
Renseigner les données pour chaque année

Glisser le pointeur sur les cellules signalées par un triangle rouge pour afficher les commentaires

Indicateurs	Nature	Nombre	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif de l'entreprise	Effectif salarié au 01/01/_	Nombre de CDI					
		Nombre de CDD					
		Nombre de Total CDI + CDD	0	0	0	0	0
Données de santé - sécurité	MP au cours de l'année écoulée (tableaux 57, 69, 79, 97, 98)	Nombre de MP déclarées					
		Nombre de MP reconnues					
		Nombre total de jours d'absence pour MP					
	AT ayant occasionné une lombalgie	Nombre d'AT déclarés					
		Nombre d'AT reconnus					
		Nombre total de jours d'absence pour AT					
Inaptitudes prononcées par le médecin du travail liées à des TMS ou à la manutention manuelle	Nombre d'inaptitudes totales						
	Nombre d'inaptitudes partielles						
Maintien/ Retour au travail	Postes aménagés à la suite de TMS des membres supérieurs, inférieurs et du dos	Nombre de postes aménagés					
		% de postes aménagés					

Une démarche d'amélioration continue

Les incontournables d'une démarche réussie



Maintenir la mobilisation de tous autour du projet par la communication

Un dispositif de formation

TMS Pros : un dispositif de formation de la personne ressource TMS

Se former à la prévention des risques professionnels, c'est permettre à son entreprise de monter en compétence et de devenir autonome dans sa démarche de prévention du risque TMS.

Le dispositif TMS Pros propose donc des formations qui s'adressent aux principaux acteurs de l'entreprise :

- Au **chef d'entreprise ou à son délégué** : formation « *Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS* »
- À la **personne désignée au sein de l'entreprise** pour élaborer et animer la démarche de prévention des TMS : formation « *Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS* ». L'objectif de cette formation est d'outiller les futures personnes ressources pour les rendre capables d'exercer pleinement leurs missions d'organisation et d'animation du projet de prévention TMS pros.

TMS Pros : un dispositif de formation de la personne ressource TMS

Focus sur la formation « Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS »

Module I : GESTION DE PROJET

(Étape 1 & 2)

Animer un projet de prévention des TMS

Structurer la démarche de prévention par l'apprentissage de la conduite de projet

Mobiliser les acteurs : pluridisciplinarité, adhésion de tous, partage des connaissances

Se doter d'outils de mesure d'objectifs afin de faire perdurer le projet de prévention des TMS

Module II : ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL À RISQUE

(Étape 3 & 4)

Conduire la démarche de prévention des TMS dans l'établissement

Analyser les situations de travail par l'utilisation d'outils ergonomiques

Pour aboutir à un plan d'actions de prévention des TMS

Faire vivre la démarche de prévention des TMS au sein de l'organisation

TMS Pros : un dispositif de formation de la personne ressource TMS

Focus sur la formation « *Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS* »

Personne ressource

- **1^{er} module :** formation en face-à-face pédagogique sur 2 jours pour travailler sur les étapes 1 et 2

Personne ressource

Travaux à réaliser pour la 1^{ère} intersession

- Réaliser un état lieux « risques TMS »
- Construire le projet de prévention
- Elaborer une note de cadrage avec le chef d'établissement

Personne ressource

- **2^{ème} module :** formation en face-à-face pédagogique sur 2 jours pour travailler sur les étapes 3 et 4

Personne ressource

Travaux à réaliser pour la 2^{ème} intersession

- Identifier les situations de travail à risques

Personne ressource

Travaux à réaliser pour la 3^{ème} intersession

- Analyser les situations de travail à risque
- Hiérarchiser les situations de travail à risque
- Proposer un plan d'actions

Personne ressource & Chef d'entreprise

- **3^{ème} module :**
- Bilan de fin de formation
- Retour d'expériences et échange de pratiques
- Suite et perspectives pour ancrer la démarche

Personne ressource

Travaux à réaliser pour la 4^{ème} intersession

- Evaluer les actions mises en œuvre
- Evaluer la démarche

TMS Pros : un dispositif de formation de la personne ressource TMS

Inscription

Des aides financières

TMS Pros : des aides financières



Ces 2 subventions s'adressent aux entreprises de 1 à 49 salariés, dépendant du régime général et respectant les critères administratifs et exigences réglementaires en matière de prévention des risques professionnels.

TMS Pros : des aides financières

TMS Diagnostic



L'aide TMS Diagnostic permet de financer la formation, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'actions prévenant les risques de troubles musculosquelettiques.

L'entreprise pourra bénéficier de la subvention « *TMS Diagnostic et Formation* » à hauteur de **70 % du montant des prestations hors taxes (HT)**.

La subvention « TMS Diagnostic et Formation » pourra être suivie d'une demande de subvention « TMS Action » également accessible sur le site [ameli entreprise](#) et via [Net-entreprises](#).

TMS Pros : des aides financières

TMS Action

TMS Action vous permet d'acheter du matériel et/ou des équipements pour diminuer les contraintes physiques auxquelles sont sujet vos salariés, en particulier lors de manutentions manuelles de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes.

L'entreprise pourra bénéficier de la subvention « *TMS Action* » à hauteur de 50 % du montant de l'investissement hors taxes (HT). Le montant de la subvention ne pourra être inférieur à 1 000 €.



La subvention « *TMS Action* » est accessible sur le site [ameli entreprise](#) et via [Net-entreprises](#).



MERCI!

#4

Témoignage TMS PROS – CLINIFUTUR

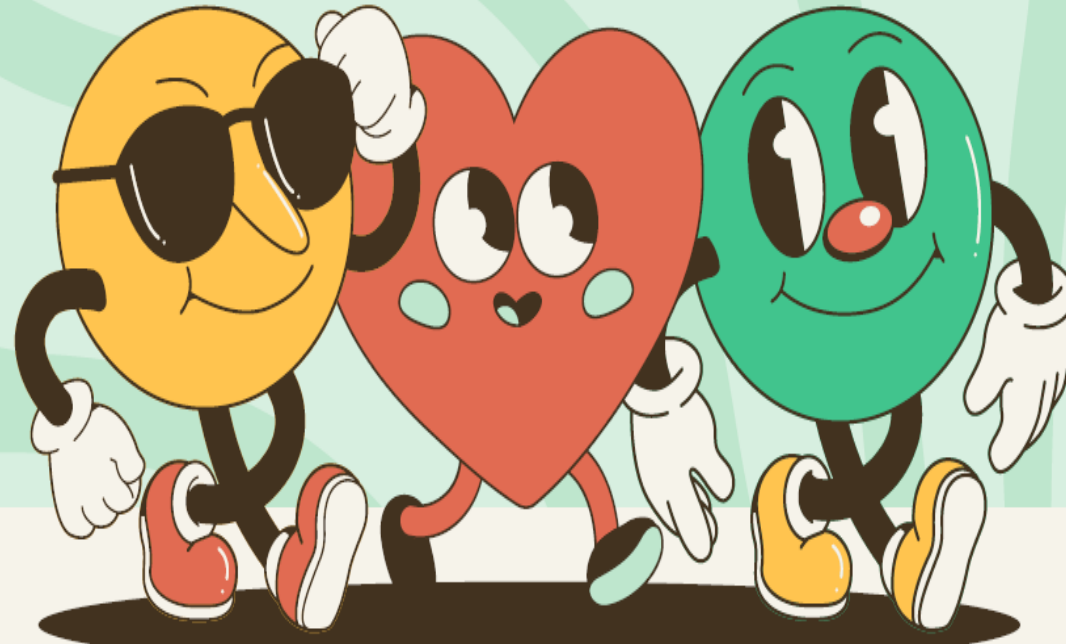
Marie-Pierre LAGARDE, Clinique de Saint-Joseph



Financé par
l'Union européenne

GROUPE DE SANTE CLINIFUTUR

Démarche *MS PRO*



OU LA BIEN-TRAITANCE DE NOS SALARIES

PRÉSENTATION MP LAGARDE DU 18 OCTOBRE 2023

57^{EME} CONGRES SELF

Demarche TMS PRO en entreprise

Pourquoi ?



Un constat

Un taux d'accident du travail et d'absentéisme élevé en lien avec les douleurs musculo squelettiques et les troubles dépressifs



Demarche TMS PRO en entreprise

Pourquoi ?



Un coup de fil de la CGSS

M'informant que l'établissement était ciblé = Prise de conscience



Demarche TMS PRO en entreprise



Demarche TMS PRO en entreprise

Les partenaires



Demarche TMS PRO en entreprise

Les outils de la CGSS

Un site internet
pour
comprendre la
démarche

Des Outils
numériques
pour
accompagner



TMS Pros
une démarche efficace et pérenne



Un suivi et un
accompagnement
par un
professionnel

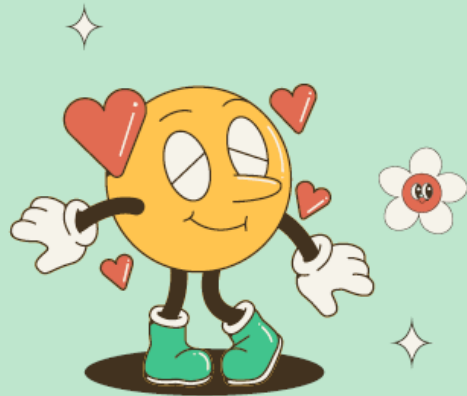


DES
FORMATIONS
CIBLEES



Demarche TMS PRO en entreprise

Démarrage de la démarche en entreprise



ETAPE n°1

Sensibilisation du
dirigeant formation
CGSS

ETAPE n°2

Elaboration du projet
avec les personnes
ressources internes

ETAPE n°3

Information du Comité
social et Economique
en présence de la CGSS

ETAPE n°4

Création du Comité
interne TMS PRO

Demarche TMS PRO en entreprise

<p><i>Une démarche structurée connue de tous</i></p>    <p>Back to Overview</p>	<p>DIRECTRICE ET ASSISTANT DE DIRECTION</p>	<p>journée de formation des dirigeants organisés par la CGSS</p>	<p>Lance la démarche et la politique TMS PRO, l'inscrit dans le volet QVT et Développement durable du projet d'établissement</p>
	<p>LES PERSONNES RESSOURCES</p>	<p>Des professionnels de santé, médico-techniques (ergo, eapa...) formés par la CGSS</p>	<p>Animent le Comité TMS PRO Assurent les actions de terrain forment les salariés</p> 
	<p>COMITE TMS PRO</p> 	<p>Direction, personnes ressources membre du CSSCT, salariés</p>	<p>Elabore le plan d'action à partir de toutes les sources disponibles : DU, FEIV, AT, bilan social, remontées CSE, du CSSCT, médecine du travail etc... Assure le suivi du plan d'action Evalue le plan d'action Rend compte à la direction et</p>

Demarche TMS PRO en entreprise

Une démarche d'amélioration continue



Roue de DEMING



Diagramme de GANTT



Suivi des Indicateurs

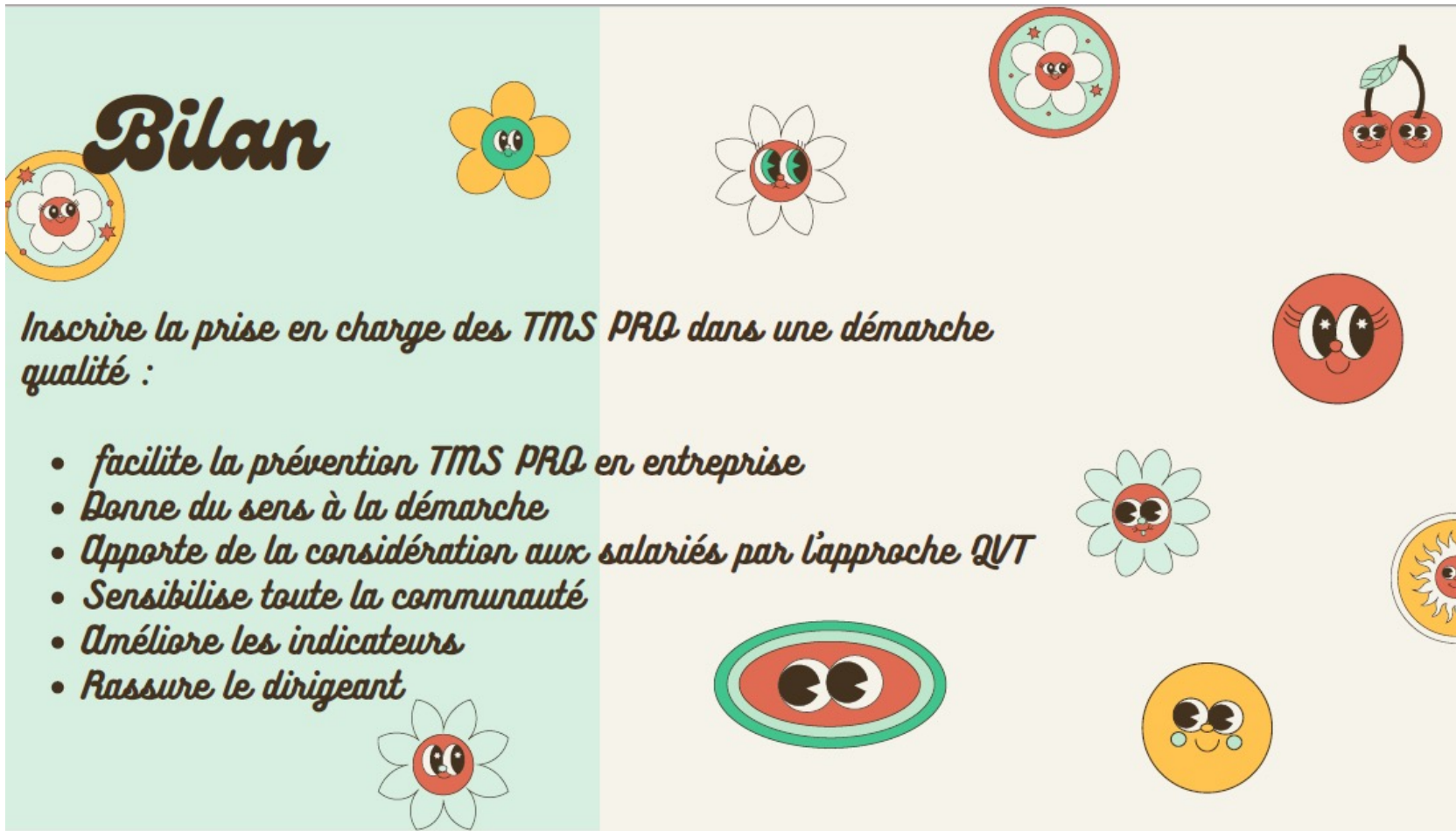


Demarche TMS PRO en entreprise

Bilan

Inscrire la prise en charge des TMS PRO dans une démarche qualité :

- *facilite la prévention TMS PRO en entreprise*
- *Donne du sens à la démarche*
- *Apporte de la considération aux salariés par l'approche QVT*
- *Sensibilise toute la communauté*
- *Améliore les indicateurs*
- *Rassure le dirigeant*



Demarche TMS PRO en entreprise

*Merci
pour votre
attention...*





aract
Réunion

**Merci de votre
participation**



Evaluation

St Denis
île de la Réunion



57^e Congrès de la SELF

17 - 19 oct. 2023

**DÉVELOPPER
L'ÉCOLOGIE DU TRAVAIL**

Ressource indispensable
aux nouvelles formes de souverainetés

Evaluation



vu.fr/sZHs

Infographie résultats



vu.fr/hSOK